

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT
~~~~~

Délibération n° 2013-20 du Comité syndical du Vendredi 1<sup>er</sup> Février 2013

~~~~~  
PROGRAMME D'ACTIONS SCOT 2013

L'an deux mil treize le premier février à dix sept heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie – ZAE la Garrigue – n°5 rue de la Lucques – 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 24 janvier 2013.

Etaient présents ou représentés :	Bernard FABREGUETTES, Jean-Louis LACROIX, Laurent DUPONT, Henri SOBELLA, Alain CAZORLA, Jean-Marcel JOVER, Jacky GALABRUN, Philippe SALASC, Eric PALOC, Bernard DOUYSET, Louis VILLARET,
Absents ou excusés :	Olivier BRUN, Gérald VALENTINI, Christian BILHAC, Bernard SOTO, Michel SAINTPIERRE, Claude CARCELLER,
Invités : 16 ; Quorum : 8 ; Présents ou représentés : 11	

Vu l'arrêté préfectoral N° DDTM34 – 2012-10-02645, portant publication du périmètre d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Cœur d'Hérault, en date du 11 octobre 2012

Vu l'arrêté préfectoral N° 2012-1-2253 portant modification des statuts du Sydel du Pays Cœur d'Hérault, en date du 28 novembre 2012

Considérant que l'objectif fixé est un SCoT approuvé pour décembre 2016

Considérant qu'afin d'y parvenir, l'année 2013 et le premier trimestre 2014 seront destinés aux phases de réalisation du diagnostic (comprenant l'Etat Initial de l'Environnement) et d'études complémentaires SCoT)

Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré,
Décide,
A l'unanimité des suffrages exprimés,

✓ **D'approuver** le plan de charge ci-après détaillé et précisant les missions relatives à son pilotage :

- **Mission données et cartographie** : l'objectif est de préparer le travail de diagnostic et d'état Initial de l'Environnement. Ces éléments seront fournis aux bureaux d'études et capitalisés dans le SIG du SCoT pour réaliser son évaluation

- **Mission animation et concertation** : il s'agit de conduire le processus décisionnel du SCoT (bureau et Comité Syndical SCoT) ainsi que le processus de concertation : conseil des maires, rencontres en mairie, information des conseils communautaires et de commissions. En complément, il s'agit de conduire une mission de concertation de la population (réunion publique, site Internet, presse, lettre du SCoT)

- **Mission relative au L122-2 du Code de l'Urbanisme** (émission de décision selon une procédure actée par délibération). Notons la mission de partenaire public associé (PPA) qu'assure le Pays en tant que structure porteuse du SCoT

- **Mission prestation** : il s'agit de construire les cahiers de charge liés à la mission globale du SCoT et à son volet environnemental

✓ **D'approuver** la réalisation des études complémentaires proposées ci-dessous, qui ont pour objectif d'alimenter le SCoT sur des thèmes où il est nécessaire d'avoir un diagnostic étoffé, des enjeux et objectifs précis et des orientations claires et détaillées. Ces études alimenteront le diagnostic stratégique, le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), et bien entendu le DOO (Document d'Orientations et d'Objectif). Chacune de ces études fera l'objet d'un rapport spécifique précisant les modalités de réalisation.

- **Etude mobilité (MO SYDEL).** Cette étude est financée par les Communautés de Communes membres du SCoT, par le Conseil Général et LEADER. Il s'agira d'une mission de prestation. Celle-ci se décline en trois axes :

- . Axe 1 : Identification des logiques d'organisation (desserte routière et transports collectifs, mobilité douce, structuration de la mobilité, évolution de la demande sociale) de la mobilité sur le Cœur d'Hérault
- . Axe 2 : Définition d'une stratégie pour la mobilité en Cœur d'Hérault
- . Axe 3 : Orientations et déclinaisons opérationnelles

- **Etude sur le foncier agricole stratégique (MO SYDEL).** Cette étude pourra être financée par LEADER. Il s'agira d'une collaboration avec l'université SUP AGRO – INRA.

L'étude agricole a pour objectif de zoomer sur le foncier agricole stratégique, afin que celui-ci ne constitue pas une variable d'ajustement d'autres politiques de développement. A partir d'un diagnostic agricole de territoire identifiant l'activité agricole et viticole du territoire, l'objectif sera d'identifier des secteurs agricoles à préserver, en prescrivant des outils de préservation et de valorisation de l'activité appropriés au site.

- **Etude portant sur la Trame Verte et Bleue – Phase 1 (MO SYDEL)** – Cette étude sera confiée à un prestataire. Elle sera lancée suite à l'approbation par la région du SRCE (second semestre 2013). Des financements sont en cours de recherche (LEADER, ADEME, Région LR (service environnement).

A partir d'une approche paysagère sensible et de l'occupation du sol permettant de décliner localement le SRCE, cette étude se compose :

- . D'un diagnostic paysager et de l'occupation du sol zoomant sur la TVB
- . D'une identification des objectifs de structuration de la TVB
- . De Solutions opérationnelles pour préserver et valoriser de la trame Verte et Bleue

- **Etude sur le foncier urbanisable (MO ETAT - CETE).** Cette étude sera conduite par la DDTM sur le périmètre du SCoT. Elle devrait être lancée courant mars 2013, pour une durée d'un an.

L'étude foncière a pour objectif d'identifier les secteurs à enjeux en matière d'opportunité foncière. Elle se compose :

- . D'une phase de diagnostic (état des lieux et repérage)
- . D'une identification des secteurs à enjeux
- . D'orientations et déclinaisons opérationnelles

- **Etude Commerciale (MO CCI).** Cette étude est de maîtrise d'ouvrage CCI. Le SYDEL participe au Comité de Pilotage. Elle se compose de 2 lots :

- . Une enquête comportement d'achat
- . Un diagnostic commercial

Le SCoT assurera un suivi de ce dossier afin d'orienter son déroulé et d'obtenir des éléments pour alimenter le diagnostic de territoire, le PADD et le DAC.

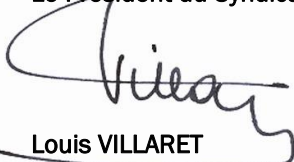
✓ **D'autoriser** le Président à signer tout document afférant à cette mission.

Clermont l'Hérault, le 7 février 2013

Publiée le 7 février 2013

Transmise le 7 février 2013

Le Président du Syndicat



Louis VILLARET